

Entzheim Un recours déposé par l'ASMA Le devenir d'une maison en suspens



En bordure de la route de Strasbourg, la bâtisse qui a été acquise par un promoteur local. DNA— Jean-Christophe Dorn

Une maison datant de 1828 doit être démolie pour céder le terrain à une résidence de prestige de 37 logements en accession à la propriété. L'association de sauvegarde de la maison alsacienne (Asma) s'y oppose.

Juste en face de la mairie, route de Strasbourg, un panneau a scellé le devenir d'une bâtisse volumineuse à la façade apparemment banale. Il s'agit d'un permis de construction déposé par Gipa immobilier.

Le projet qui prévoit de construire 37 appartements en accession à la propriété a suscité une réaction de la part de l'Asma (association de sauvegarde de la maison alsacienne). Celle-ci a distribué un tract pour sensibiliser les habitants à la « défense du patrimoine alsacien » et déposé un recours gracieux auprès du maire pour annuler le permis de construire.

Une maison inscrite à l'inventaire Mérimée

« Nous ne sommes pas a priori contre la réalisation d'opérations immobilières. Mais à quoi vont ressembler nos villages, qu'aurons-nous à laisser à nos enfants en héritage si on détruit ces maisons ? », s'interroge Gabriel Muller, président de l'Asma qui estime à 400 le nombre de maisons alsaciennes qui disparaissent par an. Selon l'association, cette bâtisse est inscrite à l'inventaire Mérimée qui recense les bâtiments intéressants avant leur inscription, et est digne d'intérêt même si les colombages ne sont pas apparents. « C'est une maison crépie, aux soubassements sains, qui ne pose aucun souci pour être rénovée. Elle dispose de caves voûtées », avance le président.

Des contraintes trop fortes pour réhabiliter l'existant

Le promoteur, implanté à Lingolsheim, s'étonne, lui, d'entendre parler aujourd'hui de cette association qui n'a pas pris le soin ni de le contacter, ni même de contacter la mairie. Pour ce professionnel, les contraintes liées à une réhabilitation conformément aux normes actuelles étaient trop importantes, la situation du bâtiment en limite de propriété et orientée au nord, peu propice, sans compter l'obligation d'aménager 28 places de parking. Autant de raisons qui ont motivé le choix de la démolition de la maison. « Quand c'est possible, nous conservons le bâti. Nous avons déjà mené des réhabilitations de corps de ferme, notamment à Hangenbieten », indique Serge Kuntz, dirigeant associé de GIPA qui précise que l'opération conservera les murs en taille de pierre.

Pour la municipalité, la question, liée à une affaire d'héritage et d'indivision complexe, est plutôt embarrassante. « D'un côté, nous sommes dans l'obligation de créer des logements, et de l'autre, on ne veut pas gâcher des espaces naturels », souligne Jean Humann. « Par ailleurs, nous n'avions pas d'argument pour préempter ce bien. Et vu la vétusté de la maison, il aurait fallu injecter beaucoup d'argent public. »

Dans l'immédiat, le programme est donc en suspens. En principe, les travaux auraient dû démarrer en mai-juin pour une réalisation prévue pour le 4e trimestre 2015.

par V.B., publiée le 18/01/2014 à 05:00